

MUNICIPALITE DE MOUTIER

VOTATION COMMUNALE DU 9 JUIN 2024

Arrêté du Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit indexable de Fr. 1'174'000.—, destiné à l'aménagement de deux classes d'économie familiale (école ménagère) dans les locaux de l'école secondaire, à soumettre au Corps électoral

Résumé du projet (rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville)

À la suite de l'abandon par le promoteur du projet « Ruelle de l'Ours 8 », le Conseil municipal a remis l'ouvrage sur le métier. En effet, les écoles de Moutier ne peuvent pas se passer d'un lieu pour dispenser les cours d'économie familiale qui font partie intégrante du plan d'étude romand.

Ainsi, le Conseil municipal a mandaté le service des Infrastructures pour constituer un groupe de travail. L'Exécutif en a précisé la mission et la composition.

Partant de l'idée que les utilisateurs étaient plus à même de préciser leur besoin et que toutes les remarques formulées lors des précédents débats devaient être prises en compte, le Conseil municipal a souhaité que le groupe de travail soit dirigé par le dicastère des écoles et qu'il soit le plus représentatif possible.

Le groupe de travail qui soutient la proposition qui est présentée est composé du conseiller municipal en charge du dicastère des écoles, du conseiller municipal en charge des bâtiments, de la direction des écoles, de membres du Conseil de Ville ainsi que de la société civile.

En se fondant sur l'historique lié à ce projet, le groupe de travail a pu constater que la population ne veut pas d'une réalisation surdimensionnée, tout comme elle ne souhaite pas que la commune s'engage dans une location de longue durée. Le groupe de travail a donc décidé d'axer son attention sur les bâtiments communaux pouvant offrir un espace suffisant pour l'implantation de classes dédiées à l'enseignement de l'économie familiale.

L'utilisation de locaux dans l'enceinte de l'école secondaire est apparue comme une solution idéale. Précisément, il s'agit de l'ancien appartement du concierge et des garages se trouvant sous cet ancien appartement. Aujourd'hui, l'appartement n'est que peu utilisé et les garages permettent l'entreposage de panneaux de signalisation.

La nouvelle structure telle qu'imaginée sera composée de deux cuisines de trois blocs de travail chacune, aménagées selon la volonté des enseignantes, d'un bureau, d'un économat, d'une buanderie et d'un WC accessible aux utilisateurs externes.

La cuisine du rez-de-chaussée, avec accès pour personne à mobilité réduite, permettra une location à des utilisateurs externes, tels que l'UP ou autres groupes s'adonnant à la cuisine, puisque la porte donnant accès à l'école pourra être fermée.

La surface rendue disponible est légèrement inférieure aux recommandations, indicatives et non contraignantes, formulées par le canton. Toutefois, cette relative exigüité est largement compensée par de nombreux avantages. A ce titre, il apparaît que très peu d'écoles de la région dispensent les leçons d'économie familiale dans des lieux répondant stricto sensu aux conseils cantonaux en matière d'espace.

Le Conseil municipal en s'appuyant sur l'avis du groupe de travail a surtout retenu les nombreux atouts du projet proposé. A l'inverse, il ne perçoit que peu de désavantages, hormis les coûts qui sont plus ou moins identiques à une location et la surface qui est un peu petite, mais toutefois quand même parfaitement adaptée au besoin, selon les enseignantes.

Ci-dessous figure une liste non exhaustive des avantages et inconvénients

Avantages

- Les élèves et les enseignantes restent dans l'enceinte de l'école. Cette proximité est beaucoup plus pratique pour les utilisateurs.
- Les enseignantes seront mieux intégrées au corps enseignant et plus proches de la direction.
- L'utilisation d'espaces communaux peu utilisés est opportune.
- Pas besoin de construire des vestiaires et des WC pour les élèves, dans une infrastructure qui en possède déjà. Il en résulte une économie dans les coûts de construction.
- La rationalisation des surfaces.
- La commune est propriétaire des murs.
- L'aménagement de trois blocs de travail permettra un enseignement de qualité, étant donné qu'il y aura un maximum de 12 élèves par classe.

Inconvénients

- Une réorganisation interne et une relocalisation de matériel seront nécessaires.
- L'espace moins grand que dans d'autres projets imaginés.

En se fixant comme préalable le besoin, le projet proposé aujourd'hui découle d'une réflexion un peu différente que celle qui a prévalu jusqu'alors. Quoi qu'il en soit, le Conseil municipal, le groupe de travail ad hoc et les utilisatrices principales (les enseignantes) sont heureux de pouvoir présenter une proposition qu'ils considèrent comme bonne, équilibrée et adaptée aux besoins scolaires. Ils espèrent également qu'elle répondra aux remarques constructives formulées lors des nombreux débats sur le dossier « école ménagère », au fil des projets développés depuis 2011.

Coûts

Le projet est devisé à **Fr. 1'174'000.—**. Ce montant est calculé sur base d'un appel d'offres d'entreprises, avec une précision de +/- 10%.



Devis des travaux

Devis général +/-10%		
Ecole ménagère Moutier		
Moutier 15.01.2024		
Libellé		Total Devis général
Bâtiment		
113	Travaux préparatoires	7'000.00
	Déménagements, évacuation des locaux	
211	Maçonnerie, béton armé, canalisations	160'000.00
	Démolitions, canalisations, maçonnerie, béton	
214	Isolation périphérique et crépissages extérieurs, plâtrerie	75'300.00
	Isolation locaux sous-sol (bureau) et façade, crépissages	
221	Fenêtres et portes extérieures, menuiserie générale	66'500.00
	Fenêtres et portes extérieures, menuiserie	
222-2	Ferblanterie, couverture	2'500.00
	Contrôle de la ferblanterie, remise en état toiture	
231-2	Électricité	120'500.00
	Électricité BT et HT, selon devis Kropf, signalétique	
242	Chauffage, ventilation	38'800.00
	Chauffage sol, raccordement hydraulique sur chaudière existante	
244	Installations de ventilation	-
	Dans sanitaire et cuisines	
251-6	Installations sanitaires	48'900.00
	Sanitaire, tubes ventilation et ECS	
258	Cuisine	206'000.00
	Fourniture et pose des cuisines, y.c four et lave vaisselle	
271	Plâtrerie, peinture	-
	Dans 214	
272	Serrurerie balcon et intérieur	5'000.00
	Garde-corps escaliers	
273	Menuiserie (portes, tablettes de fenêtres)	-
	Dans 221	
276	Stores	3'500.00
	Stores à lamelles avec moteurs	
281	Carrelages (chapes et carrelage)	37'000.00
	Divers chapes + carrelage, buanderie, economat, corridor, escaliers	
281-0	Chapes	-
	Compris dans 281, chapes et carrelage	
281-2	Revête. des sols	46'700.00
	Revêtement de sol rez et étage	
285	Nettoyages	3'500.00
	Nettoyages fin de chantier	
291	Honoraires architecture	123'200.00
	Architecte et frais de tirage	
292	Honoraires ingénieur civil	5'000.00
	Ingénieur civil, plans et calcul béton	
292	Honoraires ingénieur CVSE	13'300.00
	Preuve énergétique, plan chauffage, calorimétrie	
292	Honoraires spécialistes	1'000.00
	Planificateur électrique	
Total bâtiment		963'700.00
Externes et taxes, mobilier et divers		
100	Travaux préparatoires	-
	CFC2	
401	Alentours et accès (sans garages)	30'000.00
	Remise en état alentours (estimation)	
411-4	Taxe Introduction électrique	4'000.00
	Augmentation ampérage (estimation)	
511	Permis de construire	3'500.00
	Permis de construire	
	Assurance provisoire AIB	2'000.00
	Assurance travaux	
	Assurance maître de l'ouvrage	800.00
	Assurance RC	
	Risque et dépassement	170'000.00
	15.00%	
Total extérieurs et taxes		210'300.00
Total du bâtiment		963'700.00
Total général		1'174'000.00

Incidences financières

ECOLE SECONDAIRE, ECOLE MENAGERE

Investissement total :	1'174'000.00 fr.	
Taux de dépréciations en % :	4.00%	sur investissement dès 2025 selon durée d'utilisation prévue (25 ans)
Taux d'intérêts en % :	2.00%	6 mois pour les travaux de l'exercice en cours
	2.50%	12 mois pour les travaux des exercices précédents
Frais d'entretien	2'000.00 fr.	linéaire durant toutes les années d'utilisation prévues

Années	Investissements	Investissements au bilan avant dépréc.	Dépréciations nouveau PA	Intérêts	Frais entretien	Charges financières
2025	1'174'000.00 fr.	1'174'000.00 fr.	46'960.00 fr.	11'740.00 fr.	1'000.00 fr.	59'700.00 fr.
2026		1'127'040.00 fr.	46'960.00 fr.	28'176.00 fr.	2'000.00 fr.	77'136.00 fr.
2027		1'080'080.00 fr.	46'960.00 fr.	27'002.00 fr.	2'000.00 fr.	75'962.00 fr.
2028		1'033'120.00 fr.	46'960.00 fr.	25'828.00 fr.	2'000.00 fr.	74'788.00 fr.
2029		986'160.00 fr.	46'960.00 fr.	24'654.00 fr.	2'000.00 fr.	73'614.00 fr.
2030		939'200.00 fr.	46'960.00 fr.	23'480.00 fr.	2'000.00 fr.	72'440.00 fr.
2031		892'240.00 fr.	46'960.00 fr.	22'306.00 fr.	2'000.00 fr.	71'266.00 fr.
2032		845'280.00 fr.	46'960.00 fr.	21'132.00 fr.	2'000.00 fr.	70'092.00 fr.
2033		798'320.00 fr.	46'960.00 fr.	19'958.00 fr.	2'000.00 fr.	68'918.00 fr.
2034		751'360.00 fr.	46'960.00 fr.	18'784.00 fr.	2'000.00 fr.	67'744.00 fr.
2035		704'400.00 fr.	46'960.00 fr.	17'610.00 fr.	2'000.00 fr.	66'570.00 fr.
2036		657'440.00 fr.	46'960.00 fr.	16'436.00 fr.	2'000.00 fr.	65'396.00 fr.
2037		610'480.00 fr.	46'960.00 fr.	15'262.00 fr.	2'000.00 fr.	64'222.00 fr.
2038		563'520.00 fr.	46'960.00 fr.	14'088.00 fr.	2'000.00 fr.	63'048.00 fr.
2039		516'560.00 fr.	46'960.00 fr.	12'914.00 fr.	2'000.00 fr.	61'874.00 fr.
2040		469'600.00 fr.	46'960.00 fr.	11'740.00 fr.	2'000.00 fr.	60'700.00 fr.
2041		422'640.00 fr.	46'960.00 fr.	10'566.00 fr.	2'000.00 fr.	59'526.00 fr.
	1'174'000.00 fr.		798'320.00 fr.	321'676.00 fr.	33'000.00 fr.	1'152'996.00 fr.

Calendrier

- Fin du contrat de location à la rue du Clos 9 30 juin 2025
- Délai de résiliation du contrat de bail Clos 9 30 juin 2024
- Votation du crédit (votation populaire) 9 juin 2024
- Conseil de Ville 26 février 2024

Préavis des commissions

La Commission technique, la Commission scolaire et la Commission des finances préavisent favorablement le projet.

Financement

Le montant de Fr. 1'174'000.— est prévu dans la planification des investissements, sous l'année 2024.

En conséquence, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à voter l'arrêté annexé.

Au nom du Conseil municipal

Le Président :

Le Chancelier :

M. Winistoerfer

C. Vaquin

Le Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, accepté par le Corps électoral le 30 juin 2002, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

L'article 28, qui traite des votations, stipule que :

« Le Corps électoral vote :

...

d) les dépenses uniques supérieures à 1'000'000 francs ;

... »

Arrêté du Conseil de Ville

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'article 28 lettre d) du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- vu le préavis favorable de la Commission technique ;
- vu le préavis favorable de la Commission des finances ;
- vu le préavis favorable de la Commission scolaire ;
- sur proposition du Conseil municipal ;

arrête :

Article 1 :

Le vote d'un crédit indexable de Fr. 1'174'000.—, destiné à l'aménagement de deux classes d'économie familiale (école ménagère) dans les locaux de l'école secondaire, est recommandé favorablement au Corps électoral.

Article 2 :

Le Conseil municipal est chargé d'organiser la votation aux urnes.

Moutier, le 26 février 2024

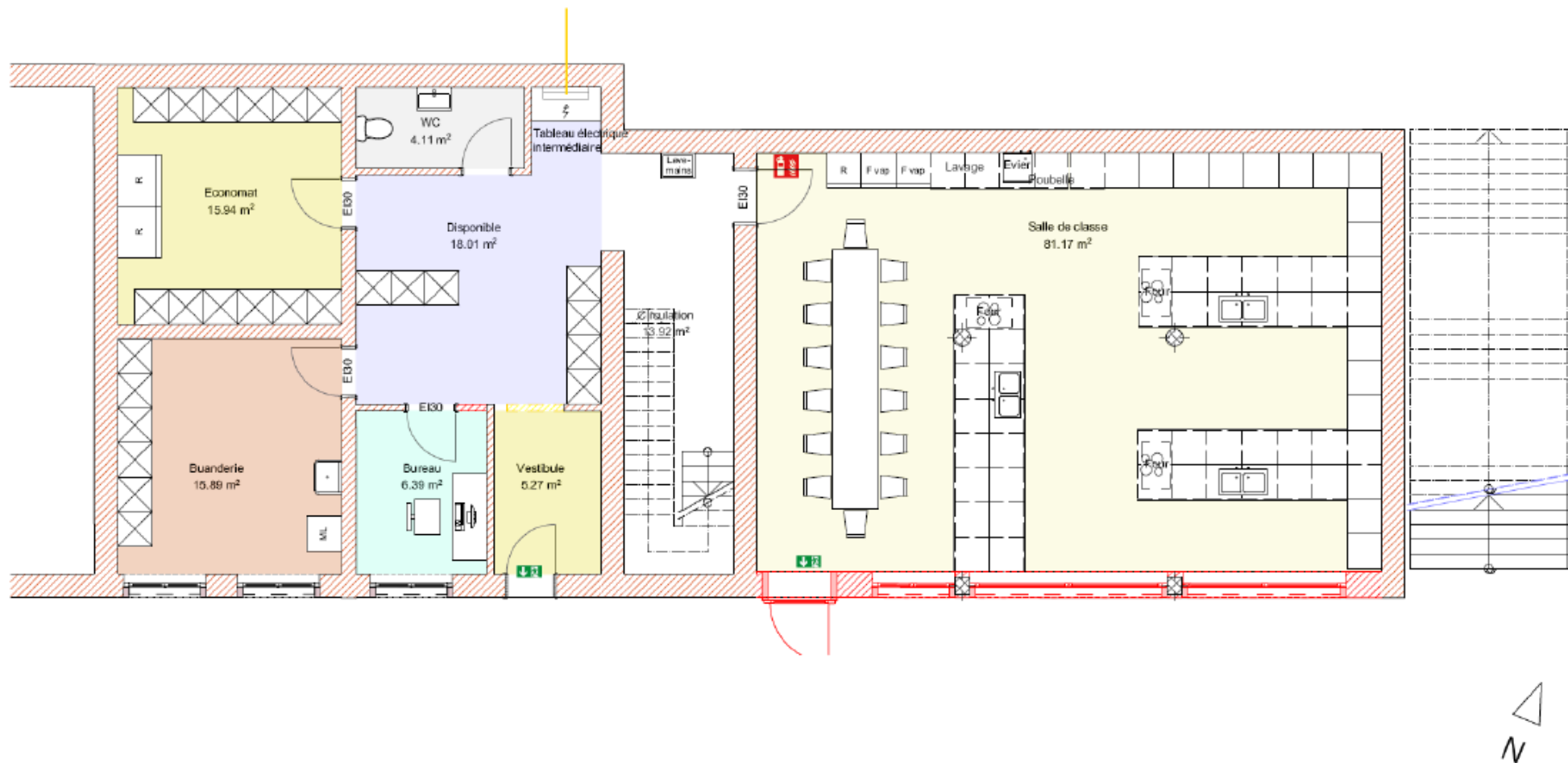
Au nom du Conseil de Ville

Le Président :

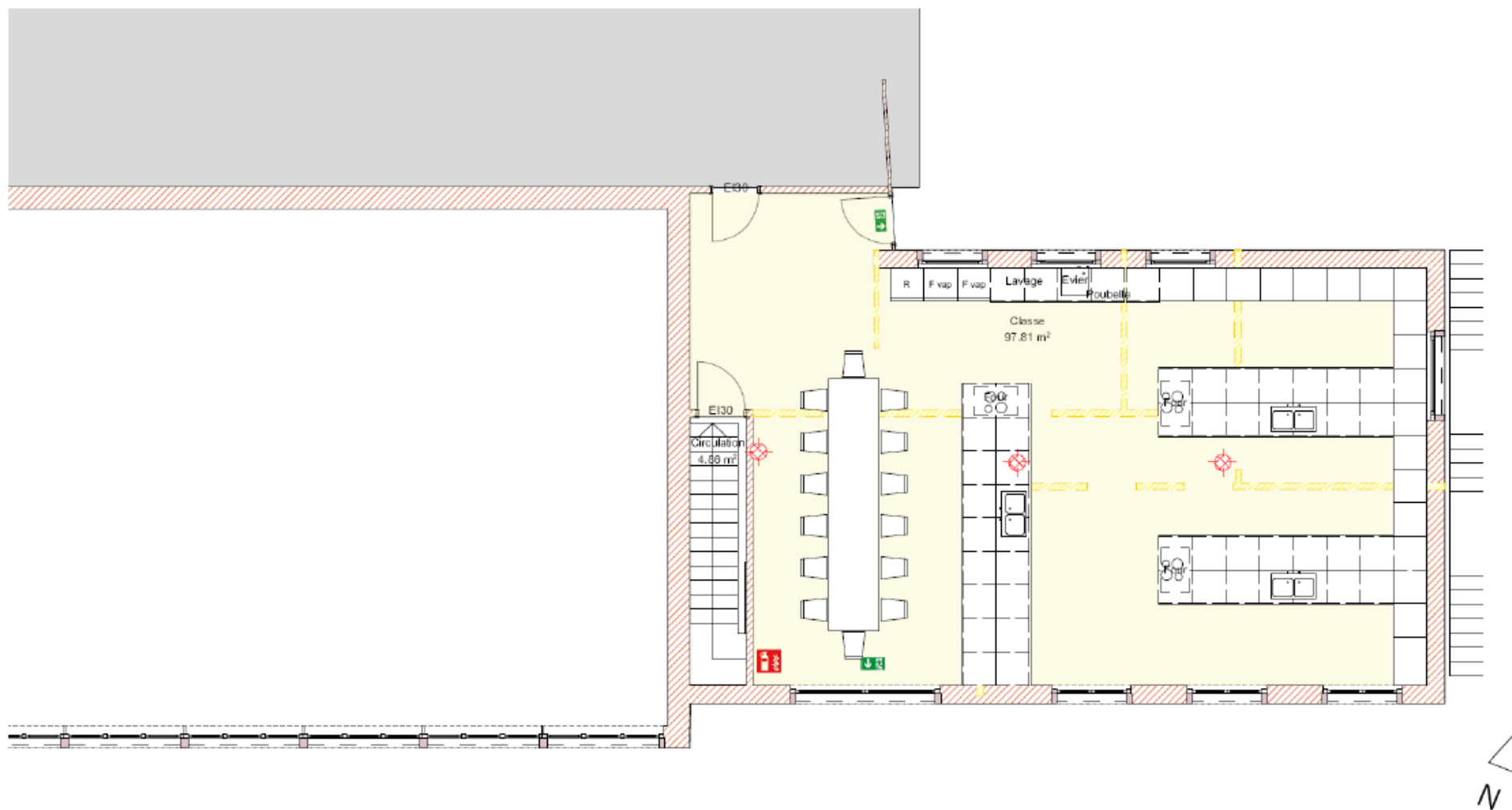
L'Adjointe au Chancelier :

B. Eschmann

V. Simonin

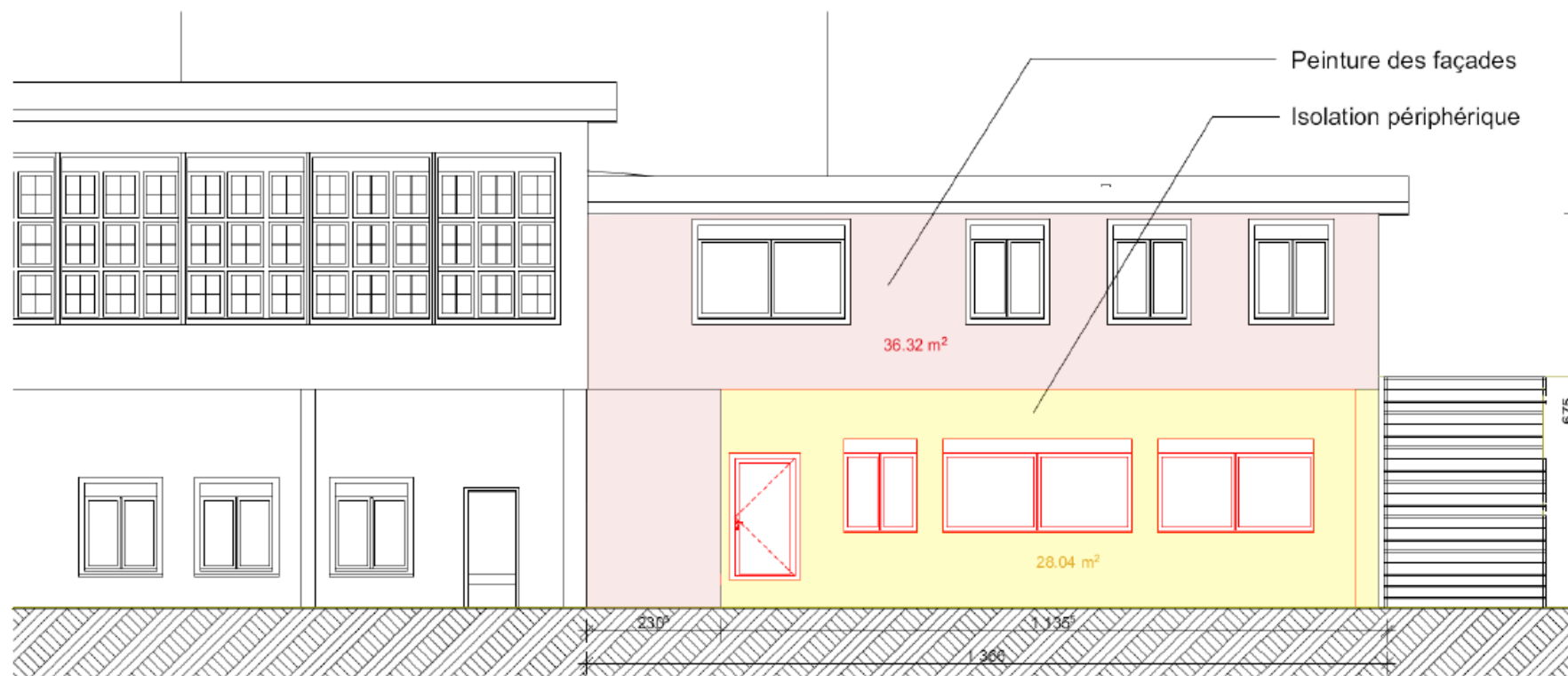


Ecole secondaire Moutier Création d'une école ménagère		Maître d'ouvrage Municipalité de Moutier, Service des bâtiments		 Rue centrale 16 2740 Moutier info@rp-architecture.ch tél. : +41 (0) 32 493 42 02	
2020 - 05	Rez-de-chaussée V3	Date : 03.02.2023	Dessin : JPe	Echelles : 1:100 Format: A4	Modifications : __ / __ / __
Y:\RP-2022-10 Ecole ménagère Moutier\4. Avant-projet\RP-2022-10 Ecole ménagère Moutier AVP2.pln					



Ecole secondaire Moutier Création d'une école ménagère		Maître d'ouvrage Municipalité de Moutier, Service des bâtiments		 Rue centrale 16 2740 Moutier info@rp-architecture.ch tél. : +41 (0) 32 493 42 02	
2020 - 05	Etage V3	Date : 03.02.2023	Dessin : JPe	Echelles : 1:100 Format: A4	Modifications : __ / __ / __

Y:\RP-2022-10 Ecole ménagère Moutier\4 Avant-projet\RP-2022-10 Ecole ménagère Moutier AVP2.rvt



Ecole secondaire Moutier Création d'une école ménagère		Maître d'ouvrage Municipalité de Moutier, Service des bâtiments		 Rue centrale 16 2740 Moutier info@rp-architecture.ch tél. : +41 (0) 32 493 42 02	
2020 - 05	Façade Sud	Date : 25.05.2023	Dessin : JPe	Echelles : 1:100 Format: A4	Modifications : __ / __ / __

Y:\RP-2022-10 Ecole ménagère Moutier\4. Avant-projet\RP-2022-10 Ecole ménagère Moutier AVP2.pln

Rez-de-chaussée



Rez-de-chaussée



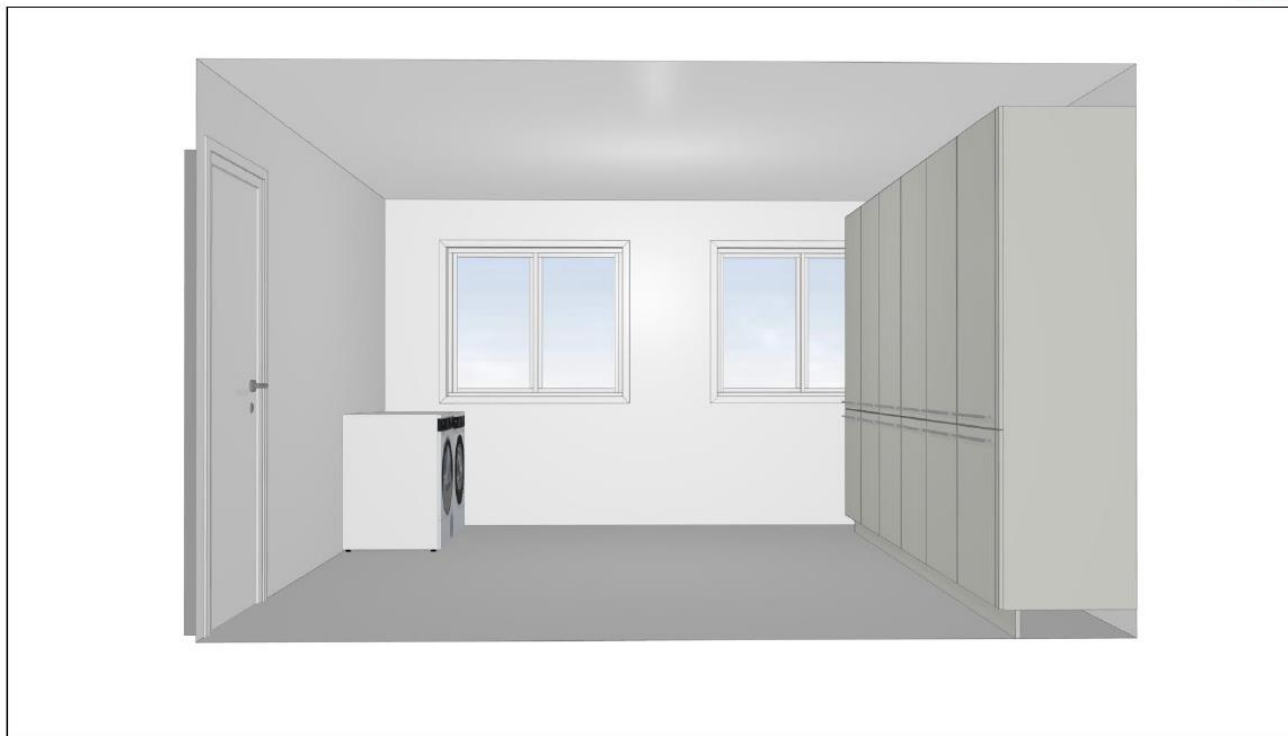
Etage



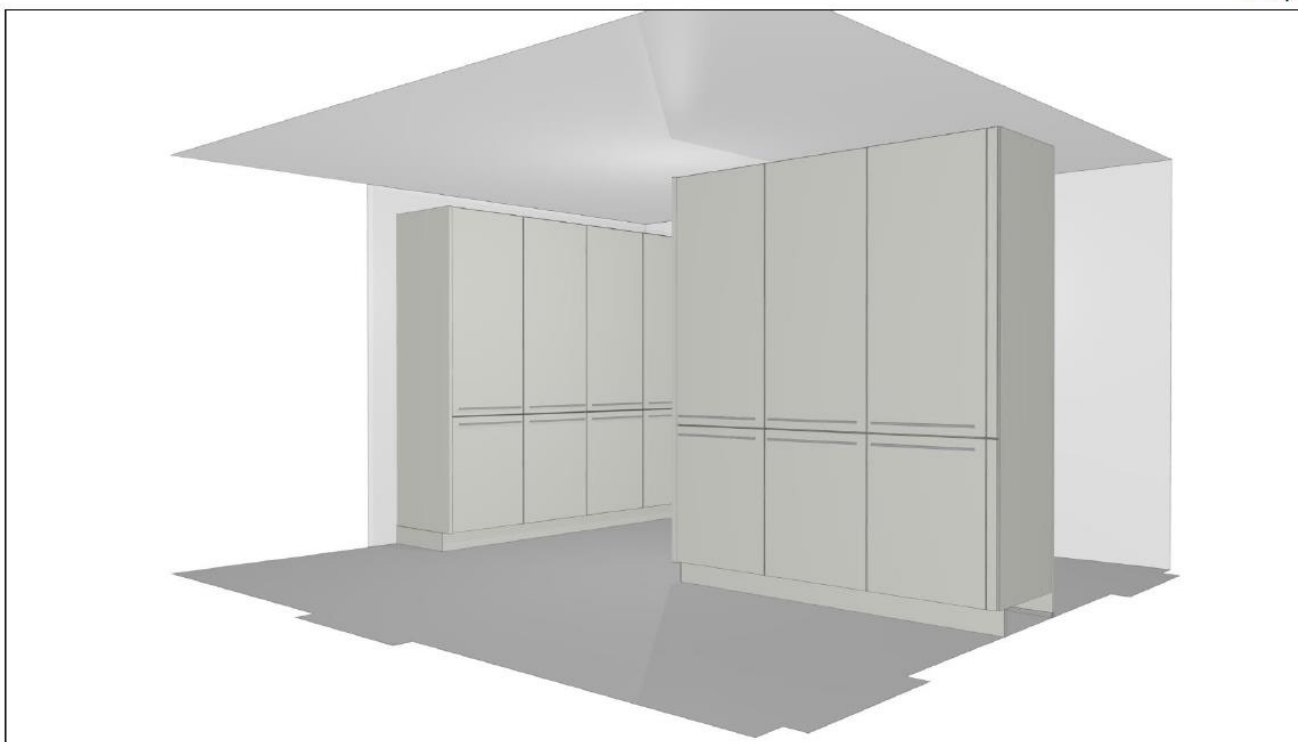
Etage



Buanderie



Disponibile





Le présent objet a été débattu au cours de la séance du Conseil de Ville du 26 février 2024.

L'entrée en matière a été acceptée tacitement. Au vote final, l'arrêté a été accepté par 39 voix et 1 abstention.

Les citoyennes et les citoyens ont la possibilité de prendre connaissance des débats en consultant le site internet de la Municipalité de Moutier (www.moutier.ch) ou à la Chancellerie municipale, pendant les heures d'ouverture des guichets, où le procès-verbal N° 390 du 26 février 2024, pages 7 à 17, est à disposition.

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil de Ville de la commune municipale de Moutier vous recommande d'accepter la libération d'un crédit indexable de Fr. 1'174'000.—, destiné à l'aménagement de deux classes d'économie familiale (école ménagère) dans les locaux de l'école secondaire.

Au nom du Conseil de Ville

Le Président :

Le Chancelier :

B. Eschmann

C. Vaquin